

Référence :	NS-00077
Date d'application :	18/03/2025
Annule et remplace NS-	00074
Notes de service \ Affaires générales et stratégie	

Note de service

Fin du port du masque obligatoire au Centre pour personnes âgées

A compter du 21 mars 2025, le port du masque systématique en EHPAD et dans la partie sanitaire du CPA prendra fin.

En cas de nouvelle épidémie ou de cluster, des mesures temporaires et adaptées à chaque service pourront être mises en place selon les mêmes modalités que les années précédentes

Affaire suivie par :	Approbateur :
Laura SCHMIT Secrétaire général 03 89 12 51 73	Le chef du pôle du Centre pour personnes âgées Pierre ANTHONY